



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/communique-de-presse-de-la-ldh-20.html>

# **COMMUNIQUE DE PRESSE de la LDH : 20 ans des droits de l'enfant : une prison comme cadeau d'anniversaire**

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 20 novembre 2009

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

## **Ligue des droits de l'Homme asbl COMMUNIQUE DE PRESSE - 19 novembre 2009**

### **20 ans des droits de l'enfant : une prison comme cadeau d'anniversaire**

Le 20 novembre, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) fêtera ses 20 ans. Pour fêter dignement ce texte fondamental reconnaissant chaque enfant comme détenteur de droits attachés à sa personne, le ministre de la justice a publié au Moniteur belge, ce mercredi, les arrêtés royaux (AR) portant création d'un nouveau centre fermé pour mineurs à la prison de Tongres. Cet AR prévoit son entrée en vigueur... le 20 novembre 2009, jour anniversaire des 20 ans de la CIDE.

Faut-il considérer cette coïncidence programmatique comme une désolante distraction, une provocation cynique ou un indice de la considération avec laquelle la Belgique envisage les droits de l'Enfant ? La réponse à cette question semble se trouver toute entière dans la gestion de la désormais ex-ancienne prison de Tongres.

Prison désaffectée devenue musée, la prison musée de Tongres était un remarquable lieu de sensibilisation carcérale. Des ex-détenus y organisaient des visites guidées pour des jeunes en difficulté. La prison musée a fermé ses portes, faute de subsides, en novembre 2008. Un budget pour sa réaffectation en prison pour mineurs pouvant y accueillir des jeunes délinquants a, lui, été trouvé.

Ce choix illustre la politique sans perspective et répressive vis-à-vis de la jeune délinquance en Belgique. Une politique qui fait peu de cas de la philosophie protectionnelle qui fonde la CIDE. Qui l'augmentation des places en centre fermé entraînera l'enfermement de plus de mineurs. » Et qui oublie avec un bel enthousiasme les recommandations du 13 juin 2002 du Comité des droits de l'enfant qui condamne le désaisissement (ce sont ces jeunes, jugés comme des adultes, qui iront à Tongres).

En plaçant le gâteau d'anniversaire de la CIDE derrière ces sinistres barreaux, le Ministre met dans l'ombre les réjouissances qui avaient lieu d'être au vu des diverses mesures concrètes et positives prises en faveur des droits de l'enfant depuis la ratification de la CIDE par la Belgique en 1992. Il reste le goût amer de ces lacunes, parmi lesquelles une justice trop répressive des mineurs (désaisissement, enfermements trop nombreux, etc.).

Cet anniversaire quelque peu gâché reste néanmoins l'occasion de rappeler ce que le comité des droits de l'enfant avait : en matière de justice pour mineurs, les personnes âgées de moins de 18 ans ne soient pas jugées comme des adultes et que l'enfermement des jeunes doit rester une mesure exceptionnelle. Cette nouvelle prison est un mauvais signal.

Contact Presse :  
Benoit Van der Meerschen : 0497/294672  
Manuel Lambert : 02/209 62 87